

<b>Département de l'Orne</b> --- <b>Arrondissement d'Alençon</b> --- <b>Commune de Chailloué</b> --- <b>5 place de la Mairie – 61500</b>	<b>COMPTE RENDU</b>  <b>DU</b>  <b>CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>Commune de CHAILLOUE</b>
--	---

L'an deux mil quatorze, le onze septembre à dix vingt heures. Le Conseil Municipal de la Commune de Chailloué dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Chailloué, sous la Présidence de Monsieur Marcel Riant, le Maire.

Etaient présents : Mesdames MAACHI Christine, DE STOPPELEIRE-BOUSSAUD Françoise, BARBIER Catherine, LEPRIEUR Manuëla, BOURGERIE Séverine, COESNON Martine et Messieurs POTTIER Marc, Riant Marcel, CORU Vincent, RAISON Christophe, ROBLIN Bruno, LEBOË Pierrick.

Excusés : Madame COTTEREAU Pamela donnant pouvoir à Madame DE STOPPELEIRE-BOUSSAUD Françoise et Messieurs GALLOT Jérôme et TABUR Denis.

1 ) Compte rendu de la séance du 07 juillet 2014 : Adopté.

2 ) Avenants « Les Ecloses » :

Le Conseil Municipal retient la proposition de la Commission d'Appel d'Offre pour les avenants : Toffolutti, Hernat et SO.GE.TRA.

3 ) Demande d'aide de la commune :

Le conseil Municipal souhaite plus de renseignements avant décision.

4 ) PESV2 – Logiciel Compta :

Acceptation du devis CEGID pour l'achat d'un logiciel compta et de la maintenance.

5 ) CNAS :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'adhésion au CNAS.

6 ) Rapport AEP :

Lecture du compte rendu du SIAEP.

7 ) Compte rendu de commissions - La commission Equipement propose :

- la réhabilitation d'un bateau (propriété Mme TISON), un busage aux Besnardières, un trottoir (devant propriété de Mr POTIER). Accord du Conseil Municipal pour proposition à la CDC des Sources de l'Orne.
- Cimetière – Mur de soutènement avec parement.
- Pose de STOP – Rue de Sainte Honorine - croisement rue de Genêts- croisement place de l'Eglise, Rue des Bruyères. Fourniture et pose par la CDC des Sources de l'Orne.

8 ) Effacement de réseaux :

Place du Corbin, Chemin de la Mare, Impasse des Charitons et rue d'Aunou – Demande après du SIE pour le Pont.

9 ) Salle polyvalente :

Contrat auprès de l'AUAO pour l'extension, la réhabilitation de la salle.

10 ) Rythmes scolaires :

Mise ne place réalisée. Coût pour la commune, entre 110 et 120 € / enfants.  
Faire des conventions de participation avec les communes fréquentant le RPI.

11 ) Abris de jardin :

Exonération totale pour la taxe d'aménagement

Séance levée à 21 h 15.

